

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire Western Québec tenue au 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, le 25 septembre 2018, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Shea, les commissaires Brunke, Dionne, Egan, Garbutt, Guy, McCrank, Schaler, Labadie, Larventz, et les commissaires-parents Boucher, Brennan, Davis et Giannakoulis.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directeur des services éducatifs S. Aitken

ABSENCES Commissaires Daly et Young

MOTIVÉES :

Le directeur général M. Dubeau, la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern, et le secrétaire général Alain Gendron sont également présents.

Appel à l'ordre :

Le président Shea appelle la réunion à l'ordre à 19 h 07.

C-18/19-1 Adoption de l'ordre du jour

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec les modifications suivantes :

- Que le point 10.4 soit reporté à la séance du 30 octobre
- Que le point 13.5 soit reporté à la séance du 30 octobre

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-2 Approbation du procès-verbal – 26 juin 2018

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 juin 2018 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Shea commence par souligner l'excellent effort de la communauté de la Commission scolaire Western Québec, qui a assumé un rôle de leadership à la suite de la tornade qui a frappé plusieurs de nos communautés, ainsi que nos familles et nos élèves. Il parle de son rapport écrit et mentionne sa participation, cet été, au Rassemblement national des conseillers scolaires sur l'éducation des Autochtones.

Rapport du directeur général

Le directeur général M. Dubeau commence aussi son compte rendu en remerciant personnellement l'équipe du service des ressources matérielles pour le travail exemplaire et infatigable qu'elle a effectué pour assurer le retour sécuritaire de tous nos apprenants et membres du personnel qui ont été touchés par la tornade.

Il continue de parler de son rapport, plus précisément du projet Lab-École. La première réunion du Comité Lab-École a eu lieu à l'école primaire Pierre Elliot Trudeau (EPPET). L'EPPET est l'une des sept (7) écoles de la province à recevoir le statut de « Lab-École ». Ce projet fort intéressant de bâtir une école de l'avenir qui met l'accent sur la nutrition, le bien-être physique, la conception de l'école et l'enseignement/l'apprentissage est une véritable source d'inspiration. M. Dubeau invite le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, à faire un bref exposé sur le projet « Lab École ».

C-18/19-3 Rapport du Comité exécutif – 18 septembre 2018

LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2018 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-4 Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE le conseil des commissaires adopte le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 révisé de la Commission scolaire Western Québec tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-5 Abrogation de la résolution C-17/18-199 Assurances complémentaires de la CSWQ 2018-2019

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE QUE la résolution C-17/18-199 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-199 Assurances complémentaires de la CSWQ 2018 – 2019

ATTENDU QUE la police d'assurance que détient la CSWQ avec Intact Assurance devra être renouvelée le 1^{er} juillet 2018;

ATTENDU QUE la CSWQ s'est jointe au programme d'achats regroupés de Collecto (SAR235-2018) – Assurances complémentaires pour la période 2018-2019;

ATTENDU QUE la compagnie d'assurance pour la période 2018-2019 est toujours Intact Assurance;

ATTENDU QUE le courtier d'assurance pour la période 2018-2019 est Lemieux Ryan & Associés;

ATTENDU QUE le coût des assurances pour la période 2017-2018 s'élevait à 102 913 \$;

ATTENDU QUE le coût des assurances pour 2018-2019 sera le même que pour 2017-2018;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE QUE la facture qui sera présentée par Lemieux Ryan & Associés soit approuvée et que le directeur général, M. Mike Dubeau, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-6 Assurances de la CSWQ

ATTENDU QUE le contrat d'assurance de la CSWQ a été adapté par la résolution C-15/16-6;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé pour une période d'un (1) an, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires d'un (1) an chacune;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé à AON Risk Solutions;

ATTENDU QUE la deuxième période supplémentaire d'un an a pris fin le 30 juin 2018;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, recommande de prolonger le contrat pour une autre année supplémentaire;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, prolonge le contrat avec AON Risk Solutions pour une autre année.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-7 Abrogation de la résolution C-17/18-106 Nomination d'un responsable de la sécurité

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE la résolution **C-17/18-106** soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-106 Nomination d'un responsable de la sécurité

ATTENDU QUE, dans l'esprit du projet de loi 133 «SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT » sur la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE les organismes publics doivent désigner un responsable de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE les rôles et responsabilités du responsable de la sécurité sont d'agir comme personne-ressource en cas de brèche dans la sécurité de l'information, de signaler l'incident au DG et de veiller à ce que les procédures établies soient suivies;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le secrétaire général M. Terry Kharyati soit nommé responsable de la sécurité pour la CSWQ.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-8 Nomination d'un responsable de la sécurité

ATTENDU QUE, dans l'esprit du projet de loi 133 «SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT » sur la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE les organismes publics doivent désigner un responsable de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE les rôles et responsabilités du responsable de la sécurité sont d'agir comme personne-ressource en cas de brèche dans la sécurité de l'information, de signaler l'incident au DG et de veiller à ce que les procédures établies soient suivies;

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE le secrétaire général Alain Gendron soit nommé responsable de la sécurité pour la CSWQ.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-9 Personne responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QUE M. Alain Gendron a assumé le rôle de secrétaire général;

ATTENDU QUE la Commission d'accès à l'information du Québec doit être informée si une nouvelle personne est nommée responsable des demandes d'accès à l'information;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires constitue la plus haute instance décisionnelle d'une commission scolaire;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires aimerait désigner le secrétaire général, M. Alain Gendron, comme responsable des demandes d'accès à l'information;

LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE le secrétaire général M. Alain Gendron soit désigné responsable des demandes d'accès à l'information, conformément aux lois et règlements sur l'accès à l'information du Québec;

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-10 Mesure 50626 – Projet MB – Poltimore – Rénovation du bloc sanitaire élèves – 17510B033 – modifications au contrat au-dessus du seuil de 10 %

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-152, adoptée le 24 avril 2018, autorisait un contrat au montant de 149 999 \$, taxes en sus, pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE trois modifications ont été approuvées pour un total de 3 950 \$ pour l'élimination de l'amiante, un sèche-mains et un conduit supplémentaire pour le système d'accès à la porte;

ATTENDU QUE deux autres modifications sont nécessaires : une au montant de 9300 \$ pour rendre l'infrastructure conforme au code, et l'autre au montant de 1600 \$ pour faire installer une conduite d'alimentation en eau pour le gymnase;

ATTENDU QUE ces modifications totalisent 14 850 \$, soit 9,9 % de la valeur du contrat;

ATTENDU QUE, selon notre structure de délégation des pouvoirs, le directeur général a l'autorité nécessaire pour signer des modifications contractuelles représentant jusqu'à 10 % de la valeur du contrat;

ATTENDU QUE selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, toute modification de plus de 10 % doit être approuvée par le conseil des commissaires;

ATTENDU QUE pendant la démolition, nous avons découvert que l'isolant du toit était de la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF), ce qui soulève des préoccupations liées à la santé;

ATTENDU QU'on procède actuellement à une analyse des coûts pour l'élimination de cette mousse isolante et son remplacement par un autre type d'isolant;

ATTENDU QUE cela portera le total des modifications au-dessus du seuil de 10 %;

ATTENDU QUE le fait de toucher l'infrastructure peut entraîner de nouvelles modifications;

ATTENDU QU'une autorisation préalable est requise pour permettre au directeur général d'approuver d'autres modifications jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur du contrat;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires sera informé de toute modification future;

ATTENDU QU'un rapport devra être préparé à l'intention du Conseil du Trésor (Annexe 2) justifiant le montant total des modifications au-dessus du seuil de 10 %;

ATTENDU QUE la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) Leanne Gray, l'agent d'approvisionnement Alain Gendron, le directeur des ressources matérielles et le directeur général recommandent cette autorisation spéciale;

ATTENDU QU'un vote d'essai a eu lieu par courriel et que la réponse positive de la majorité des commissaires a été communiquée au président;

ATTENDU QUE l'autorisation d'aller de l'avant avec l'ordre de changement requis a été donnée;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE d'autoriser le directeur général à approuver les modifications au contrat pour le projet susmentionné, jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur du contrat;

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-11 **Projet d'immobilisations – Salle de classe EHDAA – Campus Lord Aylmer Senior – Projet n° 18510A005**

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-193, datée du 26 juin 2018, autorisait le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives à signer tous les contrats pendant les mois d'été et à présenter tous les projets approuvés et octroyés au conseil en septembre 2018;

ATTENDU QU'il faut intégrer les élèves à Lord Aylmer au plus tard le 28 août 2018;

ATTENDU QUE, selon une évaluation effectuée par des professionnels, la valeur du projet est en-deçà du seuil de 100 000 \$ pour l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises de construction ont été invitées à présenter des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse dépasse le seuil de 100 000 \$;

ATTENDU QUE selon les règlements et les politiques, une soumission au-dessus du seuil de 100 000 \$ doit être présentée dans le cadre d'un appel d'offres public;

ATTENDU QU'un appel d'offres public doit être publié pendant au moins 15 jours, ce qui signifie que le projet ne pourra pas être terminé à temps;

ATTENDU QUE l'agent d'approvisionnement, la RARC et le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives conviennent d'avoir recours à un appel d'offres sur invitation pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor a confirmé qu'il n'est pas nécessaire de lancer un nouvel appel d'offres public, pourvu que nos estimations de coûts soient réalistes;

ATTENDU QU'une invitation à présenter des soumissions a été lancée pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées à présenter des soumissions :

Industries CAMA

9942505 Canada Inc – Construction ECHO Inc.

JC 2000

Amor Construction

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Industries CAMA	119 890 \$
9942505 Canada Inc - Construction ECHO Inc.	127 030 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QU'un vote d'essai a eu lieu par courriel et que le soutien de la majorité des commissaires a été communiqué au président;

ATTENDU QUE l'autorisation a été donnée d'aller de l'avant avec l'octroi du contrat et de présenter cette résolution à la réunion de septembre du conseil ;

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE QUE la soumission présentée par Industries CAMA au montant de 119 890 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-12 Appel d'offres public – Mesure 50511 – Nouveau gymnase – Poltimore – Projet n° 18510B001

ATTENDU QU'un second appel d'offres public a été lancé conformément à la résolution C-17/18-198;

ATTENDU QUE le MEES a alloué un montant de 2 789 385 \$, y compris les frais professionnels et les taxes;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

ACQ – Région de l'Outaouais
Armatures Bois-Francs Inc. (ABF)
Boless Inc.
Bouladier Entrepreneur Général (4138961 Canada Inc.)
Construction G.M.R. Associés Inc.
Défi Construction & Fils 7256655 Canada Inc.
DLS Construction Inc.
Industries CAMA
JACO 6238009 Canada Inc.
LCC & Associés Canada Inc.
Les Entreprises Ma-Mi Inc.
Mécanique MAP Inc.

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Défi Construction et Fils	1 747 276,00 \$
Groupe GMR Construction Inc.	1 843 000,00 \$
Bouladier Entrepreneur Général	2 348 858,01 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE la soumission présentée par Défi Construction et Fils au montant de 1 747 276 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-13 Réhabilitation de la sortie nord – Centre l'Envol – Projet n° 17510A015

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-193, datée du 26 juin 2018, autorisait le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives à signer tous les contrats pendant les mois d'été et à présenter tous les projets approuvés et octroyés au conseil en septembre 2018;

ATTENDU QU'une invitation à présenter des soumissions a été lancée pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées à soumissionner :

Les Constructions NG Roy Inc
Construction Martel
Construction Laray
Construction Triax

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue et enregistrée :

Les Constructions NG Roy Inc.	78 264,44 \$
-------------------------------	--------------

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE la soumission présentée par Les Construction NG Roy Inc. au montant de 78 264,44 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-14 Appel d'offres public – Remplacement de la génératrice – École primaire St. John's – Projet n° 17510B037

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-193, datée du 26 juin 2018, autorisait le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives à signer tous les contrats pendant les mois d'été et à présenter tous les projets approuvés et octroyés au conseil en septembre 2018;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

Bristol View Enterprises Electrical
DLS Construction Inc.

Gestion DMJ Entrepreneur Général
Innovélec
Les Entreprises Électriques B.L. (1996) Inc.
Les Entreprises Ma- Mi Inc.
Systèmes Urbains Inc.

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées:

Gestion DMJ	147 007,00 \$
Gannon/Blackburn Electric Inc.	149 800,00 \$
Systèmes Urbains Inc.	168 997,93 \$
DLS Construction Inc.	188 000,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, selon la résolution C-17/18-193, le coût estimé serait de 60 000 \$, ce qui représente le coût de remplacement de l'appareil tout entier;

ATTENDU QUE les règlements ne nous permettent pas d'avoir une génératrice interne et que la différence entre les soumissions correspond au coût de la nouvelle infrastructure électrique et de l'infrastructure physique extérieure;

ATTENDU QUE le coût a été validé par les professionnels;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE la soumission présentée par Gestion DMJ au montant de 147 007 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-15

Appel d'offres public – Mise à niveau des commandes numériques (CND/CVC) – Commission scolaire Western Québec – Projet n° 175510B034

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-193, datée du 26 juin 2018, autorisait le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives à signer tous les contrats pendant les mois d'été et à présenter tous les projets approuvés et octroyés au conseil en septembre 2018;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

Regulvar Inc.

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue et enregistrée :

Regulvar Inc.	85 000 \$
---------------	-----------

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE la soumission présentée par Regulvar Inc. au montant de 85 000 \$, taxes et frais

professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-16

Appel d'offres public – Démolition du chalet – École primaire Wakefield – Projet n° 18510B003

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres;

176026 Canada Inc. Amor Construction

ACQ – Région de l'Outaouais

Construction G.M.R. Associés Inc.

Defran Inc.

DLS Construction

Industries CAMA

JACO 6238009 Canada Inc.

Les Constructions Lovail Inc.

ATTENDU QUE les cinq (5) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Groupe GMR Construction Inc.	140 300 \$
Industries CAMA Inc.	159 822 \$
Defran Inc.	197 222 \$
Amor Construction	205 065 \$
DLS Construction Inc.	218 400 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE la soumission dépasse le budget;

ATTENDU QUE la portée du projet consistait à maintenir la fondation puisque celle-ci est actuellement nécessaire pour abriter le système géothermique;

ATTENDU QU'une révision de la portée du projet est en train d'être examinée par nos professionnels afin d'évaluer ce qu'il en coûterait de déplacer le système géothermique dans l'école;

ATTENDU QUE l'on recommande de refuser la soumission la plus basse;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE la soumission présentée par Groupe G.M.R. Construction Inc. soit refusée.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-17

Embellissement des cours d'école – Salle de classe extérieure – École primaire Chelsea – Projet n° 18510A006

ATTENDU QUE, selon la résolution C-17/18-194, ce projet a été examiné et divisé en deux sous-projets (phase excavation et phase construction);

ATTENDU QU'une invitation à présenter des soumissions a été lancée pour la portion « excavation » du projet;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées à présenter des soumissions :

Ronald O'Connor Inc.
Rob Syl
Les Fermes Renaud

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue et enregistrée :

Ronald O'Connor Inc.	74 400 \$
----------------------	-----------

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QUE le montant dépasse le budget total;

ATTENDU QU'une troisième révision détaillée est en train d'être évaluée;

ATTENDU QUE l'on recommande de refuser la soumission la plus basse conforme;

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE la soumission présentée par Ronald O'Connor Inc. soit refusée.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-18 Lait École – 2019-2021 (avec option de deux périodes de renouvellement de douze mois)

La Commission scolaire Western Québec mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2019-2021 (avec option de deux périodes de renouvellement de douze mois).

Elle s'engage à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même.

IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR le commissaire McCrank que la résolution de mandater au nom de la Commission scolaire Western Québec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) afin d'aller en appel d'offres pour le Lait École-2019-2021(avec option de deux périodes de renouvellement de douze mois) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

Projets d'été

Le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, parle des projets d'été en cours. Il présente aux commissaires un tableau qui leur permet de visualiser l'état d'avancement de chaque projet et leur date d'achèvement estimée;

C-18/19-19 Composition du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS)
LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE d'approuver la composition du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS) telle que proposée pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-20 Affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec en Outaouais

IL EST PROPOSÉ PAR LE COMMISSAIRE Guy et résolu que la Commission scolaire Western Québec paie une affiliation de 0,71 \$ basée sur un critère PER CAPITA de la population scolaire de la commission scolaire et ce au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

- C-18/19-21 La Délégation au Réseau du Sport Étudiant du Québec en Outaouais**
IL EST PROPOSÉ PAR LA COMMISSAIRE-PARENT Boucher et résolu que le conseil de la Commission scolaire Western Québec mandate Matt Greer à titre de délégué auprès du Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le RSEQ Outaouais a soumis à notre attention, À cet effet, il est officiellement mandaté pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

- C-18/19-22 Affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec (Abitibi-Témiscamingue)**

IL EST PROPOSÉ PAR LE COMMISSAIRE Dionne que la Commission scolaire Western Québec paie une affiliation de base de 600 \$, en plus d'une cotisation de 0,35 \$ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre 2017, pour un total de 752,25 \$ (435 élèves). Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau de sport étudiant du Québec Abitibi-Témiscamingue, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

- C-18/19-23 Autobus Outaouais – Approbation de la vente ou du transfert du contrat**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution C-16/17-218 adoptée le 27 juin 2017, la CSWQ a octroyé à Autobus Outaouais un contrat de cinq ans pour le transport scolaire;

ATTENDU QUE, tel qu'indiqué également dans une lettre datée du 17 septembre 2018, dont une copie a été transmise aux membres du conseil, Autobus Outaouais a informé la CSWQ de son intention de vendre ou de transférer une portion de son contrat – 46 circuits – aux entités suivantes :

Baie Transport inc.
Bigras Transport inc.
Autobus LaSalle inc.

ATTENDU QU'en vertu des conditions de son contrat, Autobus Outaouais doit obtenir l'approbation de la CSWQ avant d'aller de l'avant avec une telle vente ou un tel transfert;

ATTENDU QUE la CSWQ n'a aucun motif raisonnable pouvant justifier sa non-approbation;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE les ventes ou transferts mentionnés dans la lettre du 17 septembre 2018 d'Autobus Outaouais à la CSWQ soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-24 Composition du conseil d'établissement de l'école Maniwaki Woodland

ATTENDU QUE la population étudiante a augmenté considérablement depuis que la composition actuelle du conseil d'établissement de la CSWQ a été déterminée :

ATTENDU QUE le directeur de Maniwaki Woodland demande à ce que le nombre de parents membres du conseil d'établissement passe de 4 à 6;

Que le nombre d'enseignants membres du conseil d'établissement passe de 2 à 3.

Que le nombre d'employés de soutien membres du conseil d'établissement passe de 1 à 2;

Que le nombre de professionnels membres du conseil d'établissement passe de 0 à 1;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER RECOMMANDE QUE, tel que l'a recommandé le directeur de l'école Maniwaki Woodland, la composition du conseil d'établissement soit établie comme suit : **6 parents, 3 enseignants et 1 professionnel.**

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-25 Session à huis clos

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE la séance se poursuive à huis clos.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-26 Retour en séance publique

LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE la séance se poursuive en public.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-27 Désignation d'un webmestre et d'un administrateur externe

ATTENDU QU'une entente de principe intitulée *Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire* (ci-après l'Entente) est intervenue le 28 juin 2018 entre le Représentant et les commissions scolaires;

ATTENDU QU'un jugement rendu par la Cour supérieure du Québec le 30 juillet 2018 approuvait l'Entente;

ATTENDU QUE l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre, conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit décider si elle s'autoadministre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

ATTENDU QUE la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date du jugement, conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

ATTENDU QUE le tribunal doit entériner, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement rendu par la Cour supérieure le 30 juillet 2018;

ATTENDU QUE le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

ATTENDU QUE le paragraphe 146 du jugement rendu par la Cour supérieure le 30 juillet 2018 stipule que le webmestre et le vérificateur doivent être désignés conformément à l'Entente et que l'administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente doit se conformer aux modalités contenues dans cette dernière;

ATTENDU QUE l'article 42.1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4), permet la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

ATTENDU le *Règlement établissant la délégation des pouvoirs et fonctions* et la politique relative à l'octroi des contrats d'approvisionnement en biens et services et des contrats de construction, et la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger dans certains cas précis;

ATTENDU QU'il y a des circonstances exceptionnelles en l'espèce;

ATTENDU QUE le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par Collectiva services en recours collectifs inc.;

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par la Société GRICS;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE DE :

RETENIR les services de la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;

RETENIR les services de la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;

RETENIR les services de la Société GRICS;

D'AUTORISER le directeur général et le président à signer tout document donnant effet à la présente.

C-18/19-28

Levée de la séance

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE la levée de la séance à 20 h 44.